

BULLETIN D'INFORMATION DE

n°4

28 MARS 2020



RESTONS CHEZ NOUS !

A la fin de la réunion du CSE extraordinaire du 27 Mars, la direction nous a dit ne pas savoir combien de travailleurs seraient concernés, et à partir de quelle date, pour venir travailler à l'usine pour un nouvel engagement des postes de travail au Montage.

Seulement deux heures après cette réunion, nous apprenions que les responsables de ce département demandait à des travailleurs de venir mardi prochain, 31 mars, à l'usine.

La direction de Flins aurait demandé à tous les chefs d'UET du Montage d'être présents mardi matin. Ils doivent demander aux OPS d'être là aussi.

Dans toute l'Ile-de-France, la vague épidémiologique déferle et va atteindre un pic dans les jours qui viennent. Le risque d'être contaminé et de contaminer les autres est de plus en plus grand.

Tous les médecins nous disent qu'il est VITAL de rester chez nous.

Mais qu'importe pour la direction de Renault !

C'est à ce moment précis qu'elle décide, malgré tout, de faire venir des travailleurs à l'usine dès mardi prochain, au risque de mettre leur vie en danger.

Dans les autres usines du groupe, il y a encore de l'activité comme à Renault Lardy, où il y a plus de 300 travailleurs qui sont sur le site, depuis le début de l'épidémie.

Ils ont fait grève vendredi 27 Mars pour refuser de travailler sur des projets de moteurs qui serviront seulement dans 6 mois ou même dans un an.

La priorité, c'est notre peau et celles de tous ceux autour de nous !

PREMIÈRE RÉUNION SUR L'ACCORD DE "SOLIDARITÉ ET D'AVENIR"

La direction du groupe Renault organisait hier, 27 mars, une première séance de discussion avec les organisations syndicales pour un « accord de solidarité et d'avenir » qui serait mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2020.

Elle a évoqué le maintien de l'équivalent du salaire net à 100% pendant le chômage partiel par la création d'une allocation complétant les 84% versés par l'État.

Qui va payer ce complément ?

La direction veut créer « un dispositif spécial de solidarité » alimenté :

- Par les 4,5 millions d'euros disponibles dans le reliquat du fonds spécial de chômage mis en place au sein de Renault en 2011 et **qui a été financé pour moitié par les salariés.**

- Mais sous couvert d'injonction de l'Etat, la direction propose d'ajouter le **prélèvement obligatoire d'un jour de CTI pour 5 jours d'activité partielle.**

Autrement dit, pour 6 semaines de chômage, les salariés devraient concéder 6 jours de congés.

(Rappelons que les périodes de chômage ne donnent pas lieu à l'acquisition de CTI.)

Selon la direction, ce financement permettra d'assurer l'ensemble des rémunérations à 100% pendant deux mois et demi... Mais si cela n'était pas suffisant, « *un nouveau versement d'un CTI (ou autres) par salarié sera déclenché à épuisement du fonds.* »

Renault ne paiera rien du tout

- 84% seront versés par l'Etat, c'est-à-dire nous-mêmes par l'argent de nos impôts.
- et mise à part la participation de l'entreprise dans le fond spécial de chômage de 2011, **Renault ne met rien d'autre dans le pot.**

Ce sont finalement les salariés qui financent, par leurs congés, le maintien de leur rémunération !

Sur la proposition de la CGT visant à réquisitionner les 312 millions d'euros de dividendes des actionnaires et la participation des membres de la direction générale pour financer les pertes de rémunérations, la direction s'est contentée de dire que ces décisions n'étaient pas de son ressort ! Pourtant cette mesure serait le minimum du minimum !

Calendrier pour les mesures salariales de 2020

La direction, pour « *limiter les effets sur situation économique de l'entreprise* », veut ajuster le calendrier pour leurs mises en œuvre :

- Les AGS seront bien appliquées à partir du 1^{er} avril.
- Mais les ETAM bénéficiant de primes devront se contenter d'un versement de 50% en avril et le reste en octobre.
- Idem pour les mesures individuelles reportées en octobre avec effet rétroactif complet au 1er avril. Pour les futurs DA l'ensemble des éléments seront bien pris dans l'assiette pour le calcul de leur indemnité.

Pour la reprise de l'activité, la direction voudrait :

- **nous faire travailler obligatoirement 6 jours par semaine** (avec un maximum de 3 samedis par mois),
- **avec des heures supplémentaires majorées à 10% contre 25% actuellement !**

Comme si cela ne suffisait pas, la direction voudrait :

- Modifier la durée et le positionnement des congés d'été avec « *la garantie pour chaque salarié de 12 jours mini consécutifs entre le 01/07 et 30/09* »
- Fixer les congés par roulement avec des critères de priorité : les personnes ayant continué à travailler pendant l'activité partielle, les familles monoparentales, les salariés dont le conjoint ne peut modifier ses vacances, l'ordre d'arrivée des demandes.

- Le reste des congés principaux sera pris dans la période légale, et le reliquat qui sera pris hors période ne donnera pas lieu à l'octroi de congés principaux pour fractionnement...

Après le confinement à la maison, sauf pour ceux contraints de travailler, la direction veut le confinement à l'usine et dans les bureaux les samedis, en juillet et août !

Comment une crise sanitaire devient une opportunité patronale !

Les dispositions qu'entend prendre la direction sont dans la ligne des ordonnances du gouvernement et du projet de convention collective défendue par le patronat de la métallurgie.

La délégation CGT a contesté fermement la nature même de ce projet. Les salariés sont encore une fois les seuls sollicités et les dispositions voulues par la direction seraient lourdes de conséquences pour notre santé et notre vie familiale, si nous ne la contraignons pas à reculer.